

VERNEUIL FINANCE

Société anonyme au capital de 1.099.265 €

49/51 rue de Ponthieu - 75008 PARIS

542 099 890 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	4
COMPTES CONSOLIDES	19
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	59
COMPTES SOCIAUX	64
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	80

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 30 Avril 2020

François GONTIER

**RAPPORT UNIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

VERNEUIL FINANCE
Société anonyme au capital de 1.099.265 €
542 099 890 R.C.S. PARIS
49/51 rue de Ponthieu 75008 PARIS

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

LES COMPTES SOCIAUX

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** est négatif à hauteur de (161) K€ contre (116) K€ au 31 décembre 2018.

Le **RESULTAT FINANCIER** est négatif de 615.075 € contre un résultat négatif de 1.025.904 € au titre de l'exercice précédent.

Le **RESULTAT EXCEPTIONNEL** est positif de 356.274 € contre un résultat positif de 3.640.687 € en 2018.

L'exercice se solde par **UNE PERTE NETTE COMPTABLE** de 419.805€.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de 419.805 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi à (222.510) €.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Le périmètre consolidé du GROUPE VERNEUIL FINANCE est composé de deux entités :

- Verneuil Finance ;
- Société Française de Casinos.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

L'endettement net est de 1.290.738 Euros La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement stable par rapport aux capitaux propres (1.563.857 €/ 1.031.945 €).

AUTRES INFORMATIONS

Activités en matière de recherches et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts

Pour l'exercice 2019, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (article 243 du CGI)

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/12/2019	0	0	0
31/12/2018	0	0	0
31/12/2017	0	0	0

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2019, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs est de 92 K€, y compris les factures non parvenues, et se décompose comme suit :

En K€	31.12.2019	31.12.2018
Echu	0	13
de 0 à 30 jours		
de 31 à 60 jours		
61 jours et plus		
Factures non parvenues	92	65
TOTAL	92	78

Prêts interentreprises à moins de deux ans

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6, 3 bis-al. 2 du Code monétaire et financier, le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, s'élève à 0 € au titre de l'exercice écoulé.

LES COMPTES CONSOLIDES

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe VERNEUIL FINANCE est composé :

- De la société VERNEUIL FINANCE, consolidée par intégration globale,
- du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS SFC, consolidé par mise en équivalence.

Les actions SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2019 de VERNEUIL FINANCE, à l'exception du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui a clôturé son exercice le 31 octobre 2019.

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'élève à 0 K€ contre 0 K€ pour l'exercice 2018.

Répartition par société (en K€)	31.12.2019	31.12.2018
Verneuil Finance	0	0
Total	0	0

Le **RESULTAT de l'ensemble consolidé 2019** est de (394) K€ contre un résultat négatif net part du Groupe de (1.401) K€ au titre de l'exercice 2018.

La décomposition du résultat net consolidé est la suivante :

En K€	31.12.2019	31.12.2018
Résultat opérationnel :		
Verneuil Finance	191	(467)
Financière Duc	0	0
Total	191	(169)
Résultat net part du Groupe :		
Verneuil Finance	(197)	(384)
Société Française de Casinos	(591)	(1.009)
Financière Duc	-	(8)
Total	(394)	(1.401)

SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

VERNEUIL FINANCE

Une augmentation de capital a été réalisée au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Au 31 octobre 2019, date de clôture de son exercice social, le Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS exploite des casinos.

Son bilan IFRS consolidé simplifié au 31 octobre 2019 se présente comme suit :

En K€	31.10.2019	31.10.2018
Actifs non courants <i>Dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	27.789	30.819
Actifs courants <i>Dont :</i>	5.246	4.192
- <i>clients et comptes rattachés</i>	112	435
- <i>trésorerie et équivalent</i>	3.903	897
Actif	33.035	38.043
Capitaux propres	23.254	18.453
Passifs non courants	3.343	6.115
Passifs courants <i>Dont :</i>	6.438	11.740
- <i>emprunts à court terme</i>	2.225	3.083
- <i>fournisseurs et autres créditeurs</i>	767	2.171
Passif	33.035	38.043

Le **CHIFFRE D'AFFAIRES** de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élève à 20.387 K€ et le produit des activités ordinaires à 13.058 K€.

(en K€)	31.10.2019	31.10.2018
Répartition par activité :		
Casinos	20.387	24.489
Autres		
Total	20.387	24.489

1) Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

Dans le cadre de la cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc, le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

Cette cession n'a aucun impact dans les comptes consolidés du 31 10 2019.

2) Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos

Dans le cadre de la cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos, le Ministère de l'Intérieur a autorisé le changement d'actionnariat de la SFBC au profit du Groupe Ardent Casino International fin avril 2019. La seule condition suspensive ayant été levée, l'ordre de mouvement des actions et la cession des droits sociaux ont été signés le 5 mai 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de 2.8 M€ qui a été versé le 7 mai 2019 sur les comptes de la Société Française de Casinos par le Groupe Belge Ardent Casino International.

La plus-value de cession de 1,6 M€ a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels non courants » dans les comptes annuels.

3) Signature d'un compromis de vente avec la SEE Cortade

En date du 4 avril 2019, la Société Française de Casinos a signé un compromis de vente avec la Société d'Exploitation des Établissements Cortade Emile SARL en vue d'acquérir l'ensemble immobilier à usage commercial dont la CECPAS Casino de Collioure est locataire.

Concomitamment, la Société Française de Casinos a racheté la créance de 380 K€ à la CECPAS Casino de Collioure que le casino détenait sur la SEE Cortade.

Le compromis de vente prévoit un prix de 700 K€ auquel sera déduit la somme de 380K€ dus par la Société Cortade.

La signature de l'acte authentique de vente devait être réalisée au plus tard le 4 octobre 2019. Un nouveau compromis a été signé le 20 février 2020 avec une réalisation au plus tard le 20 août 2020.

4) Paiement de la 3^{ème} échéance du plan d'apurement du casino de Collioure

En date du 31 mai 2019, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 3^{ème} échéance de son plan d'apurement d'un montant de 94 K€.

5) Cession des titres du casino de Capvern-les-Bains

En date du 19 juin 2019, la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon, SEMCG, en présence de la Société Française de Casinos a signé un contrat de cession d'actions en vue de céder sa participation de 100% qu'elle détient dans le capital de la Société du Casino de Capvern-les-Bains.

En effet, l'autorisation d'exploiter les jeux avait été renouvelée le 19 décembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019 afin de laisser au casino et à la SEMCG un délai pour trouver un accord de sortie avec la propriétaire des murs qui avait refusé le renouvellement du bail en août 2018. Ayant épuisé l'ensemble des recours, le groupe a préféré céder le casino que de voir son autorisation de jeux non renouvelée.

En date du 28 juin 2019, devant cette solution de sortie, le Ministère a accordé une nouvelle autorisation de jeux d'une durée limitée à 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2019 afin de finaliser l'opération de cession.

En date du 18 septembre 2019, un protocole de clôture de cession des actions a été signé. Le prix de cession des actions et du montant du compte courant est fixé à 1.2M avec un premier versement immédiat de 600K€ et un second versement au jour du renouvellement de l'autorisation de jeux soit au plus tard le 31 janvier 2022.

Le Ministère de l'Intérieur a préalablement autorisé cette cession.

6) Dossier d'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains

En date du 2 juillet 2019, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Jeux de Cercle et de Casinos qui s'est réuni le 20 juin 2019, le Ministère de l'Intérieur a rendu un avis défavorable à l'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains.

7) Paiement de la 8^{ème} échéance du plan de continuation de Société Française de Casinos

En date du 20 juillet 2019, la Société Française de Casinos a honoré la 8^{ème} échéance de son plan de continuation d'un montant de 1.816 K€.

Après le paiement de cette échéance, la Société Française de Casinos reste devoir la somme de 1.089 K€ réduite à 555 K€ après l'opération de cession des murs de Châtelguyon. (Voir paragraphe suivant).

8) Cession des murs de Châtelguyon

En date du 3 octobre 2019, le casino de Châtelguyon, en présence de Groupe Partouche et de SFC a cédé ses murs. Cette cession permet la mainlevée de la garantie d'hypothèque ainsi que du commandement valant saisie prise au profit de Groupe Partouche ainsi que du désintéressement total de Groupe Partouche du solde de sa créance inscrite dans le plan de continuation de la Société Française de Casinos.

AUTRES PARTICIPATIONS

NEANT

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- **Covid-19**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

- **Contrôle fiscal**

Un contrôle fiscal a été initié le 22 mars 2019 pour les exercices clos du 31 décembre 2016 et

31 décembre 2017.

Dans le cadre d'un avis de contrôle de l'administration notifié en dernier ressort en date du 13 mars 2020, le report fiscal déficitaire a été augmenté de la somme de 9 230 575 euros, le portant ainsi à la somme de 16 079 015 euros au 1^{er} janvier 2019.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

- **Changement d'actionnaires**

Dans un communiqué du 31 décembre 2019, la Société Française de Casinos informe ses actionnaires que la société Circus Casino France a signé des contrats de cession en vue d'acquérir un bloc de contrôle de 50,05% du capital et des droits de vote de la société, composé de l'intégralité de la participation détenue par la société Frameliris, soit 37,05% du capital et des droits de vote, et d'une partie de la participation détenue par Foch Investissements représentant 13% du capital et des droits de vote.

La réalisation définitive de ces acquisitions reste uniquement soumise à la levée de conditions suspensives, notamment l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Intérieur conformément aux dispositions de l'article L.323-3 du Code de la sécurité intérieure.

En cas de réalisation de ces cessions, Circus Casino France prendrait le contrôle de Société Française de Casinos et déposerait un projet d'offre publique d'achat simplifiée conformément à la réglementation en vigueur, au prix de 1,44€ par action, portant sur la totalité des actions Société Française de Casinos existantes non détenues par Circus Casino France.

- **Bagnères-de-Luchon**

La commune de Bagnères-de-Luchon a assigné Société Française de Casinos devant le Tribunal Administratif de Toulouse, statuant en référé, par requête du 27 janvier 2020, afin d'obtenir une indemnisation suite au retrait de la demande d'autorisation de jeux.

La Société Française de Casinos s'oppose fermement aux demandes de la commune de Bagnères-de-Luchon.

Ce dossier est pendant devant le Tribunal Administratif de Toulouse et aucune décision ne devrait intervenir avant un délai minimum de 2 à 3 mois.

- **Covid-19**

Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie de Covid-19, les casinos français du groupe ont fermé mi-mars conformément aux décisions et recommandations gouvernementales.

Toutes les activités exercées au sein des casinos, ont été arrêtées y compris les activités hors-jeux. Ces fermetures se sont accompagnées d'opérations de sécurisation des fonds et d'opérations de maintenance afin de permettre aux casinos de reprendre immédiatement leur activité dès que le contexte le permettra.

Afin de limiter l'impact économique de l'arrêt d'activité, le Groupe a pris des mesures de réduction de coûts et placé la quasi-totalité de ses effectifs opérationnels et administratifs en activité partielle. Le Groupe préserve sa trésorerie en reportant dans la mesure du possible ses règlements, y compris les prélèvements de la DGFIP, suivant en cela le plan de soutien aux entreprises mis en place par le Gouvernement.

Le Groupe envisage également de demander un aménagement du paiement de la dernière

échéance de son plan de continuation, prévue initialement en juillet.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS s'efforcera de faire son développement externe par l'acquisition de nouveaux établissements mais il reste une incertitude liée à l'épidémie du Covid-19.

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS :

François GONTIER (Administrateur, Président Directeur Général)

Ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2019. Il détient 20 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE, Gérant
FOCH DEFENSE SECURITE	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH SCHUMAN CONSTRUCTION	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS AMAURY	SARL SCI	Gérant Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant
VERNEUIL FINANCE	SA	Président Directeur Général

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Robert LABATI (Administrateur)

Nommé par l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juillet 2018. Il détient 2.515 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CERRETO Participations	SA	Président Directeur Général
CTA Holding	SA	Administrateur
E-attestation.com	SAS	Membre du comité de Direction
Groupement Foncier Agricole du Domaine de Vineuil		Gérant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mariam CHAMLAL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2014. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CHAMLAL PLEYEL	SCI	Gérante

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mélanie GAREL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 31 juillet 2017. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
GAM GAREL	SCI	Gérant
SFC	SA	Représentante permanente de VERNEUIL FINANCE, Administrateur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

JETONS DE PRESENCE

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice 2019, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	20.000 €	4.000 €	24.000 €	20.000 €	0 €	20.000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	20.000 €	4.000€	24.000 €	20.000 €	0 €	20.000 €

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

EXAMEN ANNUEL DES CONVENTIONS

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice 2019 et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2019 :

- **Convention de mise à disposition de locaux avec la société Foch investissements conclue le 1^{er} juillet 2019 :**

Une convention d'occupation gratuite des lieux a été signée avec la Foch investissements pour permettre la bonne activité de Verneuil Finance ainsi que les frais administratifs hors comptabilité, les Commissaires aux Comptes et frais de tenue de l'assemblée.

- **Convention d'abandon de créance avec la société Foch Investissements conclue le 16 décembre 2019 :**

Un contrat de prêt de 4.462 titres IPBM par Foch a été signé le 21 décembre 2001. La société Verneuil n'a jamais restitué les titres IPBM à Foch. De ce fait, il a été convenu entre les parties d'un abandon de créance par Foch Investissements au profit de Verneuil Finance pour la somme en principale de 46.851 Euros et de 8.787,40 € pour les intérêts.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

La Société VERNEUIL FINANCE n'a pas de salariés et n'est donc pas concernée par la lutte contre les discriminations et par la promotion de la diversité.

RISQUES

VERNEUIL FINANCE n'est pas exposée au risque de change.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DE VERNEUIL FINANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que :

- la Société n'emploie plus aucun salarié et son activité ne comporte pas de risques sociaux,
- l'activité de la Société consiste à détenir des participations et ne comporte pas de risques environnementaux.

SECTEUR CASINOS - JEUX DE LOISIRS: INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Les informations sont disponibles sur le site de la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (www.casinos-sfc.fr)

DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote : la Société VERNEUIL ET ASSOCIES détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Aucune modification de cette détention n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

Au 31 décembre 2019, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
VERNEUIL ET ASSOCIES	900.404	81,91	900.404	81,91
FOCH INVESTISSEMENTS	10.643	0,97	10.643	0,97
Autres actionnaires nominatifs	13.755	1,25	13.755	1,25
Public	174.463	15,87	174.463	15,87
Total	1.099.265	100,00%	1.099.265	100,00%

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aucune rémunération n'a été versée, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la Société VERNEUIL FINANCE,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la Société VERNEUIL FINANCE à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

DELEGATIONS EN COURS

NEANT

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons que le montant des honoraires, au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019, versés par VERNEUIL FINANCE et les Sociétés faisant l'objet d'une intégration globale à la date de clôture de l'exercice, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes annuels et consolidés de notre Société s'est élevé à :

En €	JPA	AUDITEM	JPA	AUDITEM
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
AUDIT				
Commissariat aux comptes et certification des comptes				
- Émetteur	25.000	25.000	26.000	26.000
- Filiales intégrées globalement				
Missions accessoires				
- Émetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	25.000	25.000	26.000	26.000
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social				
- Émetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Autres				
Sous-total				
TOTAL	25.000	25.000	26.000	26.000

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, la Société n'avait aucun salarié.

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	1 099 265	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 992 650
Nombre des actions existantes	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		4.692.298	9.227.328	2 345 876	202 070
Impôts sur les bénéficiaires	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(419.805)	2.498.427	248.685	(2.603.302)	176.380
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<u>III. Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<u>IV. Résultats dilués par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<u>V. Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0

**COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

VERNEUIL FINANCE

Société anonyme au capital de 1 099 265 euros

Siège social : 49 – 51, rue de Ponthieu

75008 Paris

RCS Paris B 542 099 890

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

1.	ETAT DE SITUATION FINANCIERE	31
2.	COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES	32
3.	ETAT DE RESULTAT GLOBAL	33
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	34
5.	TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	35
6.	ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS	37
6.1	APPROBATION DES COMPTES	37
6.2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	37
6.3	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS	37
6.3.1	GROUPE VERNEUIL FINANCE	37
6.3.2	Société Française de Casinos (SFC)	37
6.4	REGLES ET METHODES COMPTABLES	38
6.4.1	Déclaration de conformité	38
6.4.2	Bases d'évaluation	40
6.5	METHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	40
6.5.1	Méthodes de consolidation	40
6.5.2	Regroupements d'entreprises	40
6.5.3	Date d'arrêté des comptes des sociétés	40
6.5.4	Conversion des comptes exprimés en devises	40
6.5.5	Recours à des estimations	41
6.5.6	Tests de dépréciation	41
6.5.7	Goodwill – Ecarts d'acquisition	41
6.5.8	Immobilisations incorporelles	41
6.5.9	Immobilisations corporelles	42
6.5.10	Immeubles de placement	42
6.5.11	Contrats de location	43
6.5.12	Actifs biologiques	44
6.5.13	Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières	44
6.5.14	Titres mis en équivalence	45
6.5.15	Stocks et en-cours de production industrielle	45
6.5.16	Trésorerie et équivalents de trésorerie	45
6.5.17	Titres d'autocontrôle	46
6.5.18	Intérêts minoritaires	46
6.5.19	Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	46
6.5.20	Autres provisions pour risques et charges	46
6.5.21	Impôts différés	46
6.5.22	Actifs et passifs courants et non courants	47
6.5.23	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	47
6.5.24	Revenus	47
6.5.25	Résultat opérationnel courant	48
6.5.26	Charges ou produits opérationnels non courants	48
6.5.27	Coût de financement	48
6.5.28	Résultat par action	48
6.6	COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	48

6.6.1	Ecart d'acquisition - Goodwill	48
6.6.2	Immobilisations incorporelles	48
6.6.3	Immobilisations corporelles	49
6.6.4	Immeubles de placement	49
6.6.5	Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence.....	50
6.6.6	Titres des sociétés mises en équivalence.....	50
6.6.7	Autres actifs financiers non courants	51
6.6.8	Contrats de location financement.....	51
6.6.9	Impôts différés actif.....	52
6.6.10	Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder	52
6.6.11	Actifs biologiques	52
6.6.12	Stocks et en-cours.....	52
6.6.13	Clients	52
6.6.14	Autres actifs courants.....	53
6.6.15	Actifs d'impôt exigible.....	53
6.6.16	Capital	53
6.6.17	Endettement financier net	54
6.6.18	Autres passifs non courants.....	55
6.6.19	Provisions non courantes	55
6.6.20	Impôts différés.....	56
6.6.21	Fournisseurs et comptes rattachés	56
6.6.22	Dettes fiscales et sociales.....	57
6.6.23	Autres dettes courantes	57
6.6.24	Provisions courantes.....	57
6.6.25	Informations sectorielles.....	57
6.6.26	Informations financières des sociétés arrêtées.....	62
6.6.27	Impôt sur les sociétés.....	63
6.6.28	Engagements hors bilan.....	63
6.6.29	Effectif	64
6.6.30	Passifs éventuels	64
6.6.31	Informations relatives aux parties liées	64

Mission d'établissement des comptes consolidés

Conformément à nos accords, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies :

L'objectif principal de notre mission est d'établir les états financiers consolidés de votre groupe pour l'exercice au 31 décembre 2019. Elle comporte les étapes suivantes :

- Une assistance à la mise en place du process de consolidation.
- L'établissement des comptes consolidés proprement dits (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexes).

Ne réalisant pas de mission d'opinion sur les différentes sociétés du groupe, la responsabilité de la fiabilité de l'information financière reste exclue du champ d'application de cette mission.

Ils comportent 43 pages et se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 323 milliers euros
- Chiffres d'affaires : 0 milliers euros
- Résultat net comptable (part du groupe) : - 394 milliers euros

Les travaux que nous avons mis en œuvre dans le cadre de cette mission ne constituent ni un audit, ni un examen limité ; en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes de votre entité qui sont joints au présent rapport.

Marius NGOUNE

Expert-comptable Associé



États financiers consolidés

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en K euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
				Valeur	%
Ecart d'acquisition - Goodwill	6.6.1	-	-	-	
Immobilisations incorporelles	6.6.2	-	-	-	
Immobilisations corporelles	6.6.3	1	1	0	
Immeubles de placement	6.6.4	-	-	-	
Participations dans des entités liées	6.6.5	-	-	-	
Titres mis en équivalence	6.6.6	1 431	2 048	616	-30%
Autres actifs financiers non courants	6.6.7	9	13	5	-34%
Autres actifs non courants		-	-	-	
Impôts différés	6.6.10	-	-	-	
ACTIFS NON COURANTS		1 441	2 062	621	-30%
Actifs biologiques	6.6.11	-	-	-	
Stocks et en-cours	6.6.12	-	-	-	
Clients	6.6.13	-	-	-	
Actifs financiers courants		-	-	-	
Autres actifs courants	6.6.14	837	838	1	0%
Actif d'impôt exigible	6.6.15	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		44	115	71	-61%
				-	
ACTIFS COURANTS		882	953	72	-8%
ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE					
				-	
TOTAL DE L'ACTIF		2 323	3 015	693	-23%

PASSIF (en K euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
				Valeur	%
Capital	6.6.16	1 099	10 993	9 893	-90%
Primes liées au capital		-	-	-	
Réserves consolidées		327	8 140	8 467	-104%
Ecart de conversion		-	-	-	
Résultat net part du groupe		394	1 401	1 007	-72%
Capitaux propres part du groupe		1 032	1 452	420	-29%
Intérêts des minoritaires		-	-	-	
CAPITAUX PROPRES		1 032	1 452	420	-29%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.17	-	56	56	-100%
Autres passifs non courants	6.6.18	-	-	-	
Provisions non courantes	6.6.19	-	-	-	
Impôts différés	6.6.20	-	-	-	
PASSIFS NON COURANTS		-	56	56	-100%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.17	-	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	6.6.17	1 178	1 109	69	6%
Fournisseurs	6.6.21	92	78	14	18%
Dettes fiscales et sociales	6.6.22	-	300	300	-100%
Autres dettes courantes	6.6.23	20	20	-	0%
Provisions courantes	6.6.24	-	-	-	
Passif d'impôt exigible		-	-	-	
PASSIFS COURANTS		1 291	1 508	217	0
PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF		2 323	3 015	693	-23%

2. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

(en K euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
				Valeur	%
Chiffre d'affaires		-	-	-	
Subventions publiques		-	-	-	
Autres produits opérationnels		-	0	0	-100%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	6.6.25	-	0	0	-100%
Charges opérationnelles				-	
Achats consommés		-	-	-	
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		-	-	-	
Charges externes		- 117	- 81	- 37	46%
Charges de personnel		-	-	-	
Impôts et taxes		- 23	- 15	- 8	53%
Dotation nette aux amortissements		- 5	- 1	- 4	561%
Dépréciation d'actifs net des reprises :				-	
Sur goodwill		-	-	-	
Sur immobilisations		-	-	-	
Sur actifs financiers		-	-	-	
Sur actifs courants		-	-	-	
Pour risques et charges		-	-	-	
Autres (produits) charges opérationnelles :				-	
autres charges		- 20	- 20	0	0%
autres produits (charges) exceptionnels		-	-	-	
Transfert de charge et production immobilisée				-	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6.6.25	- 166	- 116	- 49	42%
Autres produits et charges opérationnels non courants		356	350	707	-202%
RESULTAT OPERATIONNEL		191	- 467	658	-141%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	
Coût de l'endettement financier brut		- 6	- 2 659	2 653	-100%
Coût de l'endettement financier net		- 6	- 2 659	2 653	-100%
Autres produits financiers		11	13	- 2	-12%
Autres charges financières		-	-	-	
Autres produits et charges financiers		11	13	- 2	-12%
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		- 591	- 1 009	418	-41%
RESULTAT AVANT IMPOTS		- 394	- 4 122	3 727	-90%
Charge d'impôt sur le résultat	6.6.27	-	-	-	
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		- 394	- 4 122	3 727	-90%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées		-	2 721	- 2 721	-100%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		- 394	- 1 401	1 006	-72%
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		- 394	- 1 401	1 007	-72%
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		-	-	-	
Résultat net par action en euros des activités poursuivies		- 0,36	- 1,27		
Résultat dilué par action en euros des activités poursuivies		- 0,36	- 1,27		
Résultat net par action en euros des activités abandonnées		-	-		
Résultat dilué par action en euros des activités abandonnées		-	-		
Résultat net par action en euros de l'ensemble consolidé		- 0,36	- 1,27		
Résultat dilué par action en euros de l'ensemble consolidé		- 0,36	- 1,27		
(1) Dont : profit (pertes) de change					

3. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

ETAT DE RESULTAT GLOBAL (en K euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Valeur	%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 394	- 1 401	1 006	-72%
Eléments recyclables				
	-	-	-	
	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	
Eléments non recyclables				
	-	-	-	
	-	-	-	
Variation des écarts actuariels (SFC)	- 25	4	- 29	-745%
	-	-	-	
Sous-total	- 25	4	- 29	-745%
Produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	- 25	4	- 29	-745%
RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 420	- 1 397	977	-70%
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	- 420	- 1 397	977	-70%
Attribuable aux minoritaires	-	-	-	

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Valeur	%
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 394	- 1 401	1 006	-72%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	591	1 009	418	-41%
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	5	1	6	-761%
Autres (produits), charges calculés	-	3	3	-100%
Coût de financement	-	-	-	
Produits financiers	-	-	-	
Impôt sur les sociétés	-	-	-	
(Plus-values), moins-values de cession et de dilution	-	11 218	11 218	-100%
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	201	- 11 607	11 808	-102%
Variation actifs biologiques	-	-	-	
Variation des stocks	-	-	-	
Variation des clients	-	-	-	
Variation des fournisseurs	14	33	47	-143%
Variation des dettes fiscales et sociales	- 300	-	300	
Variation des autres actifs et passifs courants	1	415	414	-100%
Intérêts reçus	-	-	-	
Impôt sur le résultat (payé) remboursé	-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE OPERATIONNELLE	- 84	- 11 224	11 140	-99%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles	-	-	-	
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-	
Acquisitions d'autres actifs non courants	-	-	-	
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles	0	0	-	0%
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	
Cessions, remboursement d'autres actifs non courants	-	-	-	
Cessions d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-	
Incidence des variations de périmètre	-	11 218	11 218	-100%
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	-	-	-	
Variation des autres actifs non courants	-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	0	11 218	- 11 218	-100%
Augmentation (diminution) des C/C des associés des minoritaires et des sociétés apparentées	69,06	-	69	
Acquisition de titres d'auto contrôle	-	-	-	
Augmentation de capital	-	-	-	
Souscription d'emprunts	-	-	-	
Remboursement d'emprunts	- 56	142	86	-61%
Intérêts payés	-	-	-	
Augmentation (diminution) des autres passifs non courants	-	-	-	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	13	- 142	155	-109%
VARIATION DE TRESORERIE	- 71	- 148	78	-52%
TRESORERIE NETTE				
à l'ouverture	115	263	148	-56%
à la clôture	44	115	71	-61%
Dont :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44	115	71	-61%
Découverts bancaires	0	-		

5. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux consolidés
31/12/2017	10 992	15 504	- 23 661	2 835	-	2 835
Affectation résultat		- 15 504	15 504	-		-
Résultat global de la période		- 1 401		- 1 401	-	- 1 401
Autres éléments du résultat global			4	4	-	4
Ajustements dépréciation de titres VERNEUIL			2	2		2
Variation de périmètre (SFC)			9	9		9
Virement poste à poste (SFC)			3	3		3
						-
						-
31/12/2018	10 992	- 1 401	- 8 139	1 452	-	1 452
31/12/2018	10 992	- 1 401	- 8 139	1 452	-	1 452
Affectation résultat		1 401	- 1 401	-		-
Résultat global de la période		- 394		- 394	-	- 394
Réduction du capital (Vernueil Finance)	- 9 893	0	9 893	0	-	0
Ecart actuariels (SFC)			26	26		26
				-		-
31/12/2019	1 099	- 394	327	1 032	-	1 032

Annexe aux comptes consolidés

6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

6.1 Approbation des comptes

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27/04/2020 après examen du Comité d'Audit du 27/04/2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

6.2 Périmètre de consolidation

Le groupe Verneuil finance est composé :

- la société Verneuil Finance qui est consolidée par intégration globale,
- du groupe SFC qui est consolidé par mise en équivalence.

Les actions SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

Sociétés	Ville	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Verneuil Finance (Mère)	Paris	542 099 890				
Société Française de Casinos	Paris	393 010 467	19,52%	19,52%	19,52%	19,52%

6.3 Faits caractéristiques de la période et événements postérieurs

6.3.1 GROUPE VERNEUIL FINANCE

Une augmentation de capital a été réalisée au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

6.3.2 Société Française de Casinos (SFC)

- **Préambule sur la présentation des comptes**

- **Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc**

Dans le cadre de la cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc, le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

Cette cession n'a aucun impact dans les comptes consolidés du 31 10 2019.

- **Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos**

Dans le cadre de la cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos, le Ministère de l'Intérieur a autorisé le changement d'actionariat de la SFBC au profit du Groupe Ardent Casino International fin avril 2019. La seule condition suspensive ayant été levée, l'ordre de mouvement des actions et la cession des droits sociaux ont été signés le 5 mai 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de 2.8 M€ qui a été versé le 7 mai 2019 sur les comptes de la Société Française de Casinos par le Groupe Belge Ardent Casino International.

La plus-value de cession de 1,6 M€ a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels non courants » dans les comptes annuels.

- **Signature d'un compromis de vente avec la SEE Cortade**

En date du 4 avril 2019, la Société Française de Casinos a signé un compromis de vente avec la Société d'Exploitation des Établissements Cortade Emile SARL en vue d'acquérir l'ensemble immobilier à usage commercial dont la CECPAS Casino de Collioure est locataire.

Concomitamment, la Société Française de Casinos a racheté la créance de 380 K€ à la CECPAS Casino de Collioure que le casino détenait sur la SEE Cortade.

Le compromis de vente prévoit un prix de 700 K€ auquel sera déduit la somme de 380K€ dus par la Société Cortade.

La signature de l'acte authentique de vente devait être réalisée au plus tard le 4 octobre 2019. Un nouveau compromis a été signé le 20 février 2020 avec une réalisation au plus tard le 20 août 2020.

6.4 Règles et méthodes comptables

6.4.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2019 :

Libellé de la norme	Applicable à compter du	Adopté UE	Application anticipée
Amendements à IAS 19 : Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime	01/01/2019	Oui	Possible
Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises	01/01/2019	Oui	Possible
Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	01/01/2019	Oui	Possible
IFRS 16 : Contrats de location	01/01/2019	Oui	Possible

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

Ces principes appliqués par le Groupe au 31 décembre 2019 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2019 :

Libellé de la norme	Applicable à compter du	Adopté UE	Application anticipée
Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme significatif	01/01/2020	Oui	Possible
Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9	01/01/2020	Oui	Possible

Le processus de détermination par VERNEUIL FINANCE des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

En ce qui concerne la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, Société Française de Casinos a mené divers travaux.

Afin de préparer cette échéance, les contrats de location ont été recensés et les options de renouvellement et de résiliation incluses dans les contrats ont été analysées. En application de la politique Groupe, le matériel informatique et les photocopieurs ont été exclus du périmètre d'application.

7 contrats immobiliers et 5 contrats de location de véhicules donneront lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette de loyers.

Les premiers éléments chiffrés sur la base des taux d'intérêt définis par le Groupe au 31 octobre 2019, estiment l'engagement des contrats immobiliers entre 2.682 K€ et 3.122 K€ et entre 51 K€ et 53 K€ pour les contrats de location de véhicules.

Société Française de Casinos appliquera l'approche rétrospective simplifiée pour la transition au 1er novembre 2019, sous réserve de la finalisation des travaux en cours.

IFRS 16 n'a pas d'impact chez Verneuil Finance car elle ne détient aucun contrat de location répondant aux critères de cette norme et est hébergée à titre gratuit.

6.4.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur et des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions évaluées à la juste valeur. Les états financiers sont par ailleurs établis en application de la convention de continuité de l'exploitation.

6.5 Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes :

6.5.1 Méthodes de consolidation

Les filiales, sociétés contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

6.5.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

6.5.3 Date d'arrêté des comptes des sociétés

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice social se terminant le 31 décembre, à l'exception de la Société Française de Casinos qui clôture son exercice social le 31 octobre de chaque année. Dans la mesure où l'écart de date de clôture avec le groupe est faible, c'est la situation au 31/10/2019 qui a été utilisée pour les besoins de la consolidation du 31/12/2019. Les événements qui pourraient avoir un impact important en novembre et décembre sont indiqués, le cas échéant, en annexe.

6.5.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de

l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

6.5.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

6.5.6 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (goodwill) et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage des secteurs d'activité suivants :

- groupe Société Française de Casinos (SFC), centres de jeux, de loisirs et de casinos,

- Groupe SFC

La valorisation des titres SFC a donné lieu à la constatation d'une perte de valeur d'un montant de 1.542K€, constatée conformément en application de la norme IAS 28. Cette valorisation a été faite sur la base d'un protocole signé entre la société SFC et la société Circus Casino France. Ce protocole d'accord fixe le prix de cession hors marché des titres de la société SFC à 1,44 € par action.

6.5.7 Goodwill – Ecarts d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique goodwill. Les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

6.5.8 Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments non amortissables tels que les droits au bail et des éléments amortissables, tels que les logiciels.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire de 2 à 8 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : Linéaire de 1 à 10 ans.

6.5.9 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles, autres que les terrains agricoles, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, c'est-à-dire à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont en général pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions : Linéaire sur 5 à 67 ans,
- Installations et agencements : Linéaire sur 3 à 50 ans,
- Matériel et outillage : Linéaire sur 1 à 50 ans,
- Matériel de transport : Linéaire sur 2 à 4 ans,
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 3 à 20 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

6.5.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Conformément à l'IAS 40 « Immeubles de placement », le Groupe a opté pour la comptabilisation des immeubles de placement selon le modèle du coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ceux-ci sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

6.5.11 Contrats de location

Les contrats de location conclus par VERNUEIL FINANCE sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location, à l'exception, comme l'autorise la norme, des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats individuellement de faible valeur.

6.5.11.1 Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie sur base actuarielle, sur la durée du contrat de location. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est de 9 ans concernant le contrat de bail immobilier de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que VERNUEIL FINANCE a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché (montant des paiements y compris le paiement de pénalités de résiliation et des garanties de valeur résiduelle) ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins, coûts de remise en l'état...).

6.5.11.2 Détermination du passif locatif

A la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer le passif locatif comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés, c'est à dire :

- les paiements de loyers fixes (y compris ceux qui sont fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. Les paiements fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme comporte une variabilité sont, en substance, inévitables ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début du contrat ;
- ainsi que, le cas échéant, toute somme que VERNUEIL FINANCE s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipées.

Sont exclus des paiements retenus pour la détermination du passif locatif, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances

éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. VERNEUIL FINANCE applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

La dette locative est portée sur les lignes « Emprunts à long terme » et « Emprunts à court terme » au passif du bilan consolidé. La charge d'intérêt relative à la dette financière est portée au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier brut »

6.5.11.3 Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en date de prise d'effet du contrat de location pour une valeur égale au montant du passif locatif à cette date, ajusté des paiements versés au bailleur avant ou à cette date et ainsi non pris en compte dans l'évaluation du passif locatif, sous déduction des avantages incitatifs reçus. Le cas échéant ce montant est ajusté des coûts directs initiaux engagés par le preneur et d'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état dans la mesure où les termes et les conditions du contrat de location l'exigent, la sortie de ressource est probable et peut être déterminée de manière suffisamment fiable.

Les droits d'utilisation sont présentés dans le poste « Immobilisation corporelles » du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété.

La charge d'amortissement du droit d'utilisation est présentée au compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et provisions ».

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

6.5.12 Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture :

- à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente,
- à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, pour les actifs biologiques pour lesquels les prix ou les valeurs déterminés par le marché ne sont pas disponibles et pour lesquels les autres méthodes d'estimation de la juste valeur sont clairement reconnues non fiables.

Le groupe applique donc, la juste valeur pour les stocks d'actifs biologiques pouvant être négociés sur un marché actif, et le coût de revient pour les autres actifs biologiques.

6.5.13 Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation, dans des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation

irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

6.5.14 Titres mis en équivalence

Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition et leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence » du compte de résultat. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modifications de la valeur de la participation du Groupe dans l'entreprise détenue dues à des variations des capitaux propres de l'entité détenue qui n'ont pas été comptabilisées dans son résultat. De telles modifications sont notamment celles qui résultent de la réévaluation des immobilisations corporelles et des écarts de conversion. La quote-part de l'investisseur dans ces changements est comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'investisseur.

6.5.15 Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks de matières consommables, pièces détachées, emballages sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de marché, après déduction des coûts de commercialisation.

6.5.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

6.5.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

6.5.18 Intérêts minoritaires

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales n'est pas limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant.

6.5.19 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

6.5.19.1 Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées pour les sociétés intégrées globalement. Aucune des entités dans le périmètre n'est concernée par la provision pour indemnité de départ à la retraite.

6.5.19.2 Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

6.5.19.3 Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

6.5.20 Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels- des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

6.5.21 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des

modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité ou le groupe d'entités possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de nature d'impôts levées par la même autorité de taxation.

6.5.22 Actifs et passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

6.5.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

6.5.24 Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

6.5.25 Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

6.5.26 Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

6.5.27 Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée principalement des dettes auprès des établissements de crédit et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

6.5.28 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des obligations remboursables ou convertibles émises. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

6.6 Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

6.6.1 Ecarts d'acquisition - Goodwill

Néant

6.6.2 Immobilisations incorporelles

Néant

6.6.3 Immobilisations corporelles

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Valeur d'ouverture	2	2
Acquisitions		
Cessions		
Réévaluation		
Variation de périmètre		
Transfert et autres variations		
Transfert vers actif à céder		
Valeur brute à la clôture	2	2
Amortissements & pertes de Valeur à l'ouverture	1	1
Dotations de l'exercice	1	0
Reprise de l'exercice		
Cessions		
Variation de périmètre		
Transfert et autres variations		
Transfert vers actif à céder		
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	1	2
Valeur nette	1	1
Dont :		
Verneuil Finance	2	2

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Cession	Réévaluation	Transfert et autres Variation	31/12/2019
Terrains	-					-	-
Constructions	-					-	-
Installations techniques	-					-	-
Autres immobilisations corporelles	2						2
Immobilisations en cours	-					-	-
	-					-	-
Valeur brute à la clôture	2	-	-	-	-	-	2
Terrains	-					-	-
Constructions	-					-	-
Installations techniques	-					-	-
Autres immobilisations corporelles	1	0					2
Immobilisations en cours	-					-	-
	-					-	-
Amort. Et pertes de valeur	1	0	-	-	-	-	2
Valeur nette	1	0	-	-	-	-	1

6.6.4 Immeubles de placement

Néant

6.6.5 Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence

Néant

6.6.6 Titres des sociétés mises en équivalence

Données en K€	31/12/2018		31/12/2019	
	SFC	Total	SFC	Total
Valeur déquivalence à l'ouverture	3 042	3 042	2 048	2 048
Quote-part de résultat de la période	- 1 009	- 1 009	- 591	- 591
Distributions de dividende		-		-
Ecart de conversion		-		-
Variation de périmètre	9	9	-	-
Autres variations	6	6	- 25	- 25
Valeur déquivalence à la clôture	2 048	2 048	-	1 432
Valeur d'acquisition à l'ouverture	5 791	5 791	5 791	5 791
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	5 791	5 791	-	5 791
Impôts différés passifs à l'ouverture		-		-
Valeur d'acquisition à l'ouverture		-		-
Augmentation		-		-
Diminution		-		-
Impôts différés à la clôture	-	-	-	-
Nombres de titres	994 065		994 065	
Cours à la clôture	1,80		1,44	
Valeur boursière à la clôture	1 789		1 431	
Valeur boursière à 3 mois	1 789		1 690	

Les éléments significatifs des états financiers consolidés des sous-groupes sont les suivants :

Société Française de Casino		
En K€	31/10/2018	31/10/2019
Actifs non courants	30 819	27 789
Actifs courants	4 192	5 246
Actifs à céder	3 032	-
Actif	38 043	33 035
Capitaux propres (part du Groupe)	18 505	23 249
Intérêts minoritaires	- 52	5
Passif non courants	6 115	3 343
Passif courants	11 740	6 438
Passif liés aux actifs à céder	1 735	-
Passif	38 043	33 035
Produits des activités courantes	15 869	13 058
Résultat opérationnel courant	729	897
Résultat opérationnel	- 728	7 017
Résultat avant impôt	- 1 027	5 653
Résultat après impôt des activités poursuivies	- 1 177	4 932
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 177	4 932
Résultat net par action (part du groupe)	- 0,23	0,96

6.6.7 Autres actifs financiers non courants

Ils concernent :

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Autres titres immobilisés et créances rattachées	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Titres Scpi	13	9
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	13	9
Autres	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Total valeur brute	13	9
Perte de valeur	-	-
Total valeur nette	13	9
Dont :		
Verneil Finance	13	13

6.6.8 Contrats de location financement

Néant

6.6.9 Impôts différés actif

Le groupe n'a pas activé des impôts différés actifs.

Le Groupe est titulaire, au 31 décembre 2019, d'impôts différés actifs non comptabilisés à hauteur de :

- 16,2 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de Verneuil Finance.

6.6.10 Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder

Néant

6.6.11 Actifs biologiques

Néant

6.6.12 Stocks et en-cours

Néant

6.6.13 Clients

Néant

6.6.14 Autres actifs courants

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Avances versées sur commande	-	-
Créances sur participations non consolidées ou consolidées par mise en équivalence	-	-
Créances sur sociétés apparentées	-	-
Créances fiscales et sociales	-	-
Autres créances diverses	826	837
Charges constatées d'avance	12	0
Valeur brute	838	837
A déduire : provision (1)		
Valeur nette	838	837
Dont :		
Groupe Duc		
Financière Duc	-	-
Vermeuil Finance	838	837
Détails :		
(1) sur créances diverses		
sur créances sur sociétés apparentées		

Les créances sur les sociétés apparentées concernent les positions en comptes courants existantes avec :

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Vermeuil & Associés	-	-
Valeur brute	-	-

6.6.15 Actifs d'impôt exigible

Néant

6.6.16 Capital

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 1 099 265 actions (31.12.2018 : idem) d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les statuts de la société ne prévoient pas de droits de vote double. Le capital est ainsi réparti :

	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Verneuil & Associés	900 404	81,91%	900 404	81,91%
Foch Investissement	10 643	0,97%	10 643	0,97%
Autres nomintatifs	13 755	1,25%	13 755	1,25%
Public	174 463	15,87%	174 463	15,87%
TOTAL	1 099 265	100,00%	1 099 265	100,00%

6.6.17 Endettement financier net

L'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit non courants : I	56	-
Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	56	-
Echéances à plus de cinq ans	-	-
Emprunts courants auprès des établissements de crédit: II	-	-
Dont : Découvert		
Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires		-
Total Emprunts auprès des établissements de crédit (I+II) III	56	-
Autre endettement à moins d'un an:		
Comptes courants des associés et des sociétés apparentées	1 109	1 178
	1 109	1 178
Endettement Brut (III+IV) V	1 165	1 178
Dont : taux fixe		
taux variable		
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	115	44
	115	44
Endettement financier net (V - VI)	1 050	1 134

L'échéance des dettes financières est la suivante :

Données en K€	<1 an	2-5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	-	-	0	-
Découverts *	-			-
Comptes courants *	1 178			1 178
TOTAL				1 178

Les avances consenties par les associés ou sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an. Elles concernent les sociétés suivantes :

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Foch Investissements	634	648
Verneuil & associés	527	527
Divers autres	4	4
TOTAL	1 165	1 178

Les différents risques auxquels le Groupe est confronté sont les suivants :

- Risque de liquidité

L'endettement financier figurant au passif du bilan au 31/12/2019 est constitué exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ». Le financement des besoins en trésorerie est assuré par l'affacturage et l'escompte.

- Risque de taux d'intérêts

Au 31/12/2019, la part des emprunts bancaires à taux variables que le Groupe détient est peu significative. Il n'a pas de couverture du risque de taux.

- Risque de change

Néant

- Risque du prix de l'aliment.

Néant

- Risque sur actions

Néant

6.6.18 Autres passifs non courants

Néant

6.6.19 Provisions non courantes

Néant

6.6.20 Impôts différés

Données en K€	31/12/2018		31/12/2019	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt
Retraitement des subventions en immobilisations				
Retraitement des amortissements				
Avantages du personnel				
Charges fiscales temporairement non déductibles				
Provision pour autres avantages à long terme				
Provisions non déductibles				
Abandons de créances				
Autres bases d'actif				
Impôt différé actif	-	-	-	-
Provisions réglementées				
Réévaluation des immobilisations				
Crédit-bail				
Retraitement des amortissements				
Provision sur titres d'autocontrôle				
Actualisation des dettes				
Subventions d'investissement				
Autres bases de passif d'impôts				
Impôt différé passif	-	-	-	-
Impôt différé net	-	-	-	-
A déduire :				
Impôts différés nets actif non constatés				
Impôts différés nets passifs constatés en " Passif inclus dans des groupes destinés à la vente "				
Impôts différés nets actif constatés en " Actifs et groupe d'actif à céder détenus en vue de la vente "				
Soit :				
Impôts différés "Actif"				
Impôts différés "Actif" non constatés				
Impôts différés "Passif"				
Plafonnement par résultat des IDA				

Eu égard aux résultats des sociétés et des perspectives, aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

6.6.21 Fournisseurs et comptes rattachés

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Verneuil Finance	78	92
	78	92

6.6.22 Dettes fiscales et sociales

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Verneuil Finance	300	-
	300	-

6.6.23 Autres dettes courantes

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Avances et acomptes reçus		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Créditeurs divers	20	20
Produits constatés d'avance		
Total	20	20
Dont :		
Verneuil Finance	20	20
	20	20

6.6.24 Provisions courantes

Néant

6.6.25 Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. L'information sectorielle porte le Groupe de la Société Française de Casinos (jeux virtuels, casinos et thermes).

6.6.25.1 Analyse du capital investi

Données en K€	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Capitaux propres	1 452	73,10%	1 032	47,64%
Impôts différés	-	0,00%	-	0,00%
Provisions courantes et non courantes	-	0,00%	-	0,00%
Endettement Financier Net	1 050	26,90%	1 134	52,36%
Actifs et groupe d'actif à céder				
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente				
Capitaux investis	2 501	100,00%	2 166	100,00%
Dont :		0,00%		0,00%
SFC	- 3 744	-70,89%	- 4 360	-201,29%
Verneuil Finance	6 245	459,88%	6 526	301,29%
	2 501	100,00%	2 166	100,00%

6.6.25.2 Analyse sectorielle du bilan

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	31/12/2019
Ecarts d'acquisition -Goodwill					-
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles				1	1
Immeubles de placement					-
Participations dans des entités liées					-
Titres en mis en équivalence			1 431		1 431
Autres actifs financiers non courants				9	9
Autres actifs non courants					-
Autres passif non courants					-
Impôts différés					-
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	-	-	1 431	9	1 441
Actifs non courants et groupe d'actif à céder					-
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente					-
Actifs (passif) destinés à la vente	-	-	-	-	-
Actifs biologiques					-
Stocks et en-cours					-
Clients				-	-
Autres actifs courants				837	837
Actif d'impôt exigible					-
Fournisseurs				- 92	- 92
Dettes fiscales et sociales				-	-
Autres dettes courantes				- 20	- 20
Passif d'impôt exigible					-
Actif moins passifs hors endettement net	-	-	-	725	725
Capitaux investis	-	-	1 431	734	2 166

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	31/12/2018
Ecarts d'acquisition -Goodwill					-
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles				1	1
Immeubles de placement					-
Participations dans des entités liées					-
Titres en mis en équivalence			2 048		2 048
Autres actifs financiers non courants				13	13
Autres actifs non courants					-
Autres passif non courants					-
Impôts différés					-
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	-	-	2 048	14	2 062
Actifs non courants et groupe d'actif à céder					-
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente					-
Actifs (passif) destinés à la vente	-	-	-	-	-
Actifs biologiques					-
Stocks et en-cours					-
Clients				-	-
Autres actifs courants				838	838
Actif d'impôt exigible					-
Fournisseurs				- 78	- 78
Dettes fiscales et sociales				- 300	- 300
Autres dettes courantes				- 20	- 20
Passif d'impôt exigible					-
Actif moins passifs hors endettement net	-	-	-	440	440
Capitaux investis	-	-	2 048	454	2 502

6.6.25.3 Eléments du compte de résultat

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	Financière DUC	31/12/2019
Chiffre d'affaires				-		-
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES				-		-
Achats consommés						-
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours						-
Charges externes				- 117		- 117
Charges de personnel						-
Impôts et taxes				- 23		- 23
Dotations nettes aux amortissements				- 5		- 5
Dépréciation d'actifs net des reprises						-
Provisions pour risques et charges						-
autres charges				- 20		- 20
autres produits (charges) exceptionnels						-
Transfert de charge et production immobilisée						-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-	-	- 166	-	- 166
Autres produits et charges opérationnels non courants				356		356
RESULTAT OPERATIONNEL		-	-	191	-	191
Résultat financier				6	-	6
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence			- 591			- 591
RESULTAT AVANT IMPOTS		-	- 591	197	-	- 395
Charge d'impôt sur le résultat						-
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		-	- 591	197	-	- 395
Résultat net d'impôt des activités arrêtées				8	- 8	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-	- 591	205	- 8	- 394

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	Financière DUC	31/12/2018
Chiffre d'affaires				-		-
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES				0		0
Achats consommés						-
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours						-
Charges externes				- 81	-	81
Charges de personnel						-
Impôts et taxes				- 15	-	15
Dotations nettes aux amortissements				- 1	-	1
Dépréciation d'actifs net des reprises						-
Provisions pour risques et charges						-
autres charges				- 20	-	20
autres produits (charges) exceptionnels						-
Transfert de charge et production immobilisée						-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-	-	116	-	116
Autres produits et charges opérationnels non courants				- 350	-	350
RESULTAT OPERATIONNEL		-	-	467	-	467
Résultat financier				- 2 646	-	2 646
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		- 1 009			-	1 009
RESULTAT AVANT IMPOTS		- 1 009	-	3 113	-	4 123
Charge d'impôt sur le résultat						-
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		- 1 009	-	3 113	-	4 123
Résultat net d'impôt des activités arrêtées				2 729	- 8	2 721
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		- 1 009	-	384	- 8	1 401

6.6.26 Informations financières des sociétés arrêtées

Néant

6.6.27 Impôt sur les sociétés

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Impôt courant		
Impôt différés		
Total	-	-
Dont :		

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 401	- 394
Charge (produit) d'impôt sur les sociétés	-	-
Amortissement (reprise) des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 009	591
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	- 392	197
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	- 131	66
Effets sur l'impôt théorique :		
des différences permanentes	961	- 205
Limitation des impôts différés actif par résultat		
des déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	- 830	140
des déficits fiscaux non reconnus précédemment		
Annulation de l'activation d'impôts différés		
Crédits d'impôts		
des éléments divers		
Charge (crédit) d'impôt réel	0	-
Taux effectif d'impôt	0%	0%

6.6.28 Engagements hors bilan

6.6.28.1 Engagements financiers donnés

Néant

6.6.28.2 Engagements financiers reçus

Néant

6.6.28.3 Engagements réciproques

Néant

6.6.28.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

6.6.29 Effectif

	31/12/2018	31/12/2019
Effectif moyen :		
Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés, ouvriers		
		-
Effectif moyen :	-	

6.6.30 Passifs éventuels

Néant

6.6.31 Informations relatives aux parties liées

6.6.31.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Des jetons de présences ont été versés aux membres du conseil d'administration pour un montant de 20 000 € sur l'exercice 2019.

6.6.31.2 Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

Données en K€	31/12/2018			31/12/2019		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
VERNEUIL FINANCE						
Verneuil & Associés	Compte courant		- 639			- 527
Foch Investissements	Compte courant		- 667			- 648
SFC	Créances diverses		811			
F. Gontier	Compte courant		- 1			- 4
			-			-
TOTAL			- 495			- 1 178

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDES 2019**

JPA
7, Rue Galilée
75116 PARIS

AUDITEM
118, Rue de Vaugirard
75006 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

VERNEUIL FINANCE

Société Anonyme au capital de 1 099 265 Euros
Siège social : 49 - 51 Rue de Ponthieu
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux actionnaires de la société Verneuil Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verneuil Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des titres mis en équivalence :

Risque identifié

Le portefeuille des titres de participation est constitué d'une participation significative dans la Société Française de Casinos détenue à 19,52 %.

Cette ligne de titres est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

Notre réponse

Nos diligences ont consisté notamment à :

- Vérifier la valeur comptabilisée du titre de la mise en équivalence ;
- Apprécier cette valeur à partir des tests de dépréciation effectués par la société ;
- Analyser la perte de valeur comptabilisée dans les comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verneuil Finance par votre assemblée générale du 31 Juillet 2017 pour JPA et AUDITEM.

Au 31 décembre 2019, AUDITEM était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et JPA dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 30 Avril 2020

Les Commissaires aux comptes

AUDITEM

JPA

Hervé LE ROY

Jacques POTDEVIN

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

VERNEUIL FINANCE

Numéro SIRET : **54209989000098**

**49 / 51 Rue de Ponthieu
75008 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Bilan	1
<i>ACTIF</i>	<i>1</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>	<i>2</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes Légales 2020	5

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 249	1 635	614	989	- 375	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	5 791 236	4 359 782	1 431 454	2 047 774	- 616 320	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	13 440	4 580	8 860	13 440	- 4 580	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	5 806 925	4 365 997	1 440 928	2 062 203	- 621 275	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	91		91	120	- 29	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	837 163		837 163	826 286	10 877	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	44 355		44 355	114 998	- 70 643	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	146		146	12 000	- 11 854	
TOTAL (II)	881 755		881 755	953 404	- 71 649	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 688 680	4 365 997	2 322 683	3 015 607	- 692 924	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 099 265)	1 099 265	10 992 650	-9 893 385
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		22 513 867	-22 513 867
Ecart de réévaluation	1 124	1 124	
Réserve légale	147 882	152 937	- 5 055
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	6 183	6 183	
Autres réserves		1 139 726	-1 139 726
Report à nouveau	197 295	-35 853 165	36 050 460
Résultat de l'exercice	-419 805	2 498 427	-2 918 232
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 031 945	1 451 750	- 419 805
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		74	- 74
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		55 638	- 55 638
. Associés	1 178 338	1 109 280	69 058
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 400	78 390	14 010
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		300 475	- 300 475
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 000	20 000	
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 290 738	1 563 857	- 273 119
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 322 683	3 015 607	- 692 924

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits				5	- 5	-100
Total des produits d'exploitation (I)				5	- 5	-100
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			117 468	80 516	36 952	45,89
Impôts, taxes et versements assimilés			23 162	15 095	8 067	53,44
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			375	750	- 375	-50,00
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			20 000	20 000		0,00
Total des charges d'exploitation (II)			161 005	116 361	44 644	38,37
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-161 005	-116 355	- 44 650	38,37
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			11 423	12 925	- 1 502	-11,62
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			11 423	12 925	- 1 502	-11,62
Dotations financières aux amortissements et provisions			620 900	1 033 828	- 412 928	-39,94
Intérêts et charges assimilées			5 598	5 002	596	11,92
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			626 498	1 038 830	- 412 332	-39,69
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-615 075	-1 025 904	410 829	40,05
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-776 080	-1 142 260	366 180	32,06

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	356 278	150 000	206 278	137,52
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1	- 1	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges		15 133 584	-15 133 584	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	356 278	15 283 585	-14 927 307	-97,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4	3 154 398	-3 154 394	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 488 500	-8 488 500	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4	11 642 898	-11 642 894	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	356 274	3 640 687	-3 284 413	-90,21
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	367 701	15 296 516	-14 928 815	-97,60
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	787 507	12 798 088	-12 010 581	-93,85
RESULTAT NET	-419 805	2 498 427	-2 918 232	116,80
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2020

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 322 683,03 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -419 805,28 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Évolution des Capitaux Propres
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les pertes constatées entraînent une incertitude sur la continuité d'exploitation, mais cependant, compte tenu du soutien des associés majoritaires, les comptes ont été arrêtés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Établissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

1. Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

A la date d'établissement des comptes l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en organisant ses activités en télétravail.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

2. Participations et créances rattachées :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres cotés et non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés et la valeur probable de négociation à court terme.

La dépréciation des titres SFC, a été appréciée en fonction du protocole d'accord signé avec le Groupe Circus fin 2019 soit 1.44 € par titre.

Une provision complémentaire a été constaté pour la somme de 616 320 euros, permettant ainsi d'obtenir une valorisation de la valeur nette de titres SFC à la somme de 1 431 454 euros.

	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Titres de participation :				
Sté FRANCAISE DE CASINOS S.A.	5.791	1.431	5.791	2.047
Sous- total	5.791	1.431	5.791	2.047
Autres titres immobilisés :				
SCPI INTERPIERRE FRANCE	13	9	13	13
Sous-total	13	9	13	13
Autres immobilisations financières :				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	5.804	1.440	5.804	2.060

TITRES DE PARTICIPATIONS	31.12.2018	+	-	31.12.2019
SOCIETE FRANCAISE DE CASINO	5.791			5.791
A déduire dépréciations	3.744	616		4.360
Valeur brute	5.791			5.791
Valeur nette	2.048			1.431

La variation nette est imputable aux éléments suivants :

1. Dotation pour dépréciation des titres Sté FRANCAISE DES CASINOS S.A (616) K€

AUTRES TITRES IMMOBILISES	31.12.2018	+	-	31.12.2019
INTERPIERRE SCPI	13			13
A déduire dépréciations	0		4	(4)
Valeur brute	13			13
Valeur nette	13			9

3. Ajustement du report fiscal déficitaire

Dans le cadre d'un avis de contrôle de l'administration notifié en dernier ressort en date du 13 mars 2020, le report fiscal déficitaire a été augmenté de la somme de 9 230 575 euros, le portant ainsi à la somme de 16 079 015 euros au 1^{er} janvier 2019.

4. Créances clients et comptes rattachés – Autres créances :

	31.12.2018	31.12.2019
Valeur brute	826	837
A déduire dépréciations	0	0
Valeur nette	826	837

Les autres créances incluent les éléments suivants :

K€	31.12.2018	31.12.2019
Clients	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0
Sociétés apparentées	0	0
Débiteurs divers	826	837
Total	826	837

5. Résultat Exceptionnel

Les produits exceptionnels tiennent comptes d'un abandon de créances consenti par la société FOCH INVESTISSEMENTS SARL au profit de notre société en date du 16 décembre 2019 du pour la somme de 56 K€

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 249		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 249		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	5 791 236		
Autres titres immobilisés	13 440		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	5 804 676		
TOTAL GENERAL	5 806 925		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			2 249	2 249
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			2 249	2 249
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			5 791 236	
Autres titres immobilisés			13 440	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			5 804 676	
TOTAL GENERAL			5 806 925	2 249

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 260	375		1 635
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 260	375		1 635
TOTAL GENERAL	1 260	375		1 635

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	375				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	375				
TOTAL GENERAL	375				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

État des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	3 743 462	616 320 4 580		4 359 782 4 580
TOTAL Dépréciations	3 743 462	620 900		4 364 362
TOTAL GENERAL	3 743 462	620 900		4 364 362
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles	620 900			

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	837 254	837 254	
Charges constatées d'avance	146	146	
TOTAL GENERAL	837 400	837 400	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	92 400	92 400		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 178 338	1 178 338		
Autres dettes	20 000	20 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 290 738	1 290 738		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 851			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 960
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	20 000
TOTAL	86 960

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	146	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	146	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale	Montant
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1.099.265	10 €	10.992.650 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice			
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	1.099.265	9 €	9 893 385 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1.099.265	1 €	1.099.265 €

Une augmentation de capital a été réalisé au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

Détention du capital social

Le capital social est détenu par:

- VERNEUIL ET ASSOCIES 81,91 %
- FOCH INVESTISSEMENTS 0,97 %
- Actionnaires nominatifs 1,24 %
- Public 15,88 %

Évolution des capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué
comme suit :

	31.12.2018	Affectation du résultat	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2019
Capital	10.993		(9.894)		1.099
Primes émission	22.514		(22.514)		0
Ecart réévaluation	1				1
Réserve légale	115		(5)		110
Réserve légale des plus-values nettes à long terme	38				38
Réserves indisponibles	6				6
Réserves des plus- values nettes à long terme	0				0
Autres réserves	1.139		(1.139)		0
Report à nouveau	(35.853)	2498	+ 33.552		197
Résultat de l'exercice				(420)	(420)
Totaux	(1.047)	2.498	0	(420)	1.032

La variation des fonds propres de la société au cours de l'exercice correspond :

- Au résultat (Perte) au 31 décembre 2019 de (420) K€

Emprunt et dettes financières

	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts de titres (1)	0	47
Intérêts courus sur emprunts de titres	0	9
Groupe et associés (2)	1.178	1.109
A la clôture	1.178	1.165
Echéances à moins d'un an	1.178	1.165
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans		

(1) Les emprunts de titres concernent :

(2)	31.12.2019	31.12.2018
INTERETS VERNEUIL ET ASS	159	159
VERNEUIL ET ASS/CESSION CREANCE	368	368
FINANCIERE DUC IMT EMPRUNT DUC	0	0
INTERETS FOCH INV	9	4
FOCH INVESTISSEMENT	639	574
M. GONTIER	4	4

Dettes Fournisseurs et charges à payer

C.7 Dettes Fournisseurs et charges à payer

K€	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs, factures non parvenues	92	78
Dettes sociales et fiscales	0	300
	92	378

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouées aux organes de direction à l'exception de jetons de présence pour

- En 2019 : 20 000 €
- En 2020 : 20 000 €

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant inscrit en charge pour la mission de l'exercice s'élève à 50 K€

Effectif moyen

Aucun salarié au 31.12.2019

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

	01.01/2019	+	-	31/12/2019
Décalages certains ou éventuels				
Eléments à imputer				
Déficits reportables fiscalement	6.848			
Ajustement deficit suite à control fiscal	9.231			
Déficits reportables fiscalement	16.079	136		16.215
Eléments de taxation éventuelle				
Réserve spéciale des plus-values à long terme				

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-776 080	
Résultat exceptionnel (et participation)	356 274	
Résultat comptable	-419 805	

Engagements hors bilan

- Engagements financiers donnés

Verneuil Finances est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital de la SCPI INTERPIERRE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS 2019**

JPA
7 rue Galilée
75116 PARIS

AUDITEM
118, Rue de Vaugirard
75006 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

VERNEUIL FINANCE

Société Anonyme au capital de 1 099 265 Euros
Siège social : 49 - 51 Rue de Ponthieu
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux actionnaires de la société Verneuil Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verneuil Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 1 431 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan (62% de l'actif). Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Il n'est pratiqué une dépréciation des titres que s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée en considération de plusieurs facteurs : actif net comptable corrigé, rentabilité, valeur stratégique pour la société.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de détermination de la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont également consisté à :

- Prendre connaissance des méthodes d'évaluation utilisées et des hypothèses sous-jacentes à la détermination de la valeur d'usage des titres de participation ;
- Calculer la quote-part d'actif net (situation nette ou actif net) à partir des données source issues des comptes des filiales ayant fait l'objet de procédures d'audit spécifiques ou de procédures analytiques le cas échéant, et examiner les éventuels ajustements opérés ;
- Recalculer les dépréciations enregistrées par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements

survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes .

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verneuil Finance par votre assemblée générale du 31 Juillet 2017 pour AUDITEM et JPA.

Au 31 décembre 2019, AUDITEM était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et JPA dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 30 Avril 2020

Les Commissaires aux comptes

AUDITEM

JPA

Hervé LE ROY

Jacques POTDEVIN